PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 2 juin 2010

N° 36 / 2006 - 2011

Présidence de M. Laurent Pellegrino

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2010.
2. Démission d'une Conseillère communale.
3. Assermentation d'un Conseiller communal.
4. Nomination du (de la) Président(e).
5. a) Nomination du (de la) premier(ière) Vice-président(e).
   b) Nomination du (de la) deuxième Vice-président(e).
6. a) Nomination des deux scrutateurs(trices).
   b) Nomination des deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s.
7. Communications du Bureau.
8. Communications de la Municipalité.
9. Préavis de la Municipalité :

   N° 27/6.10 Demande d'un crédit de CHF 1'800'000.00, subsides non déduits, pour la restauration de la nef et du chœur du Temple (Etape III);

   N° 28/6.10 Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour une subvention à la Société internationale de sauvetage du Léman (SISL), Section de Morges, en vue de l'achat d'une nouvelle unité d'intervention.

10. Rapports de commissions :

    N° 26/5.10 Création d'un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" au sein de l'Administration communale – Rapport de **majorité** et rapport de **minorité** – **reprise de la discussion**;

    N° 15/6.10 Adoption du plan de quartier Charpentiers-Nord II;

    N° 22/6.10 Intégration de l'Unité SITECOM au sein de l'Administration communale;

    N° 29/6.10 Traitements et indemnités des membres de la Municipalité;

    N° 30/6.10 Postulat Philippe Deriaz et consorts invitant la Municipalité à préciser la politique publique d'entretien, de parcage et de mobilité de la rue privée Hugonnet à Morges et, le cas échéant, à proposer aux propriétaires un mode de gestion différent et/ou de propriété ainsi que de la détermination de la Municipalité.

11. Motion des Groupes libéral et radical "L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
12. Motion Daniel Buache "Pour un passage de prépaiement à post-paiement au parking de la place des Sports" Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
14. Questions, vœux et divers.

Le Président apporte une modification à l'ordre du jour reçu par les Conseillers :

- ajout d'un nouveau point N° 12 : Motion Daniel Buache "Pour un passage de prépaiement à post-paiement au parking de la place des Sports" Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

****

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués, dont un sera assermenté en début de séance.
12 sont absents,
88 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

Louis BURGBACHER, Okkes CADIR, Yvan CHRISTINET, Rémy DELALANDE, Julien DYON, Pascal GEMPERLI, Marlyse GOUMAZ-MATTHEY, Alexandre JAQUINET, Jean-Jacques REGAMEY, Marlyse SAVASAN, Magali ZUGER.

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**)

Pierre TONDA.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 5 mai 2010.

2. Préavis de la Municipalité

N° 27/6.10 *Direction du patrimoine*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 1'800'000.00, subsides non déduits, pour la restauration de la nef et du chœur du Temple (Etape III);

N° 28/6.10 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*
Administration générale, culture et tourisme
Objet : Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour une subvention à la Société internationale de sauvetage du Léman (SISL), Section de Morges, en vue de l'achat d'une nouvelle unité d'intervention.

3. Rapports de commissions

N° 26/5.10 *Municipalité en corps*
Objet: Création d'un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" au sein de l'Administration communale – **Rapport de majorité** **et** **rapport de minorité**;

N° 15/6.10 *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*
Objet: Adoption du plan de quartier Charpentiers-Nord II;

N° 22/6.10 *Municipalité en corps*
Objet: Intégration de l'Unité SITECOM au sein de l'Administration communale;

N° 29/6.10 *Municipalité en corps*
Objet: Traitements et indemnités des membres de la Municipalité;

N° 30/6.10
Objet: Postulat Philippe Deriaz et consorts invitant la Municipalité à préciser la politique publique d'entretien, de parcage et de mobilité de la rue privée Hugonnet à Morges et, le cas échéant, à proposer aux propriétaires un mode de gestion différent et/ou de propriété ainsi que de la détermination de la Municipalité.

4. Détermination municipale sur la motion du Groupe libéral-radical "L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive".

****

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2010

La secrétaire apporte une première modification en page 741 : le prénom de Mme Kirchhofer est **Dominique-Anne** et une seconde en page 755, dernier paragraphe, 3ème ligne : pourtant on peu**t** lire…

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

2. Démission d'une Conseillère communale.

En date du 6 mai 2010, le Président a reçu la lettre de démission de Mme Brigitte DESPONDS.

Mme Brigitte Desponds est entrée au Conseil en 2006. Elle a participé à 1 commission. Elle a fonctionné comme suppléante à la Commission de gestion.

3. Assermentation d'un Conseiller communal

Dans sa séance ordinaire du 25 mai 2010, le Bureau a élu M. Felice LACIDOGNA, suppléant de la liste du Groupe radical, en remplacement de Mme Brigitte Desponds.

Le nouveau Conseiller communal est conduit par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

4. Nomination du (de la) Président(e)

Au nom du Groupe des Socialistes, Verts POP et Indépendants, M. Bastien MONNEY présente la candidature de **Mme Valérie MERINO DE TIEDRA.**

Mme Merino de Tiedra est un des membres actifs et appréciés du Conseil. Elle est née le 12 avril 1971 à Lausanne. Elle y a fait toutes ses écoles et a obtenu son bac et sa maturité en 1990 au Gymnase du Bugnon en section latin-anglais. Elle a ensuite commencé les Lettres à l'Université de Lausanne, mais la carrière académique ne la convainquant pas, elle a décidé d'entrer à l'Ecole Normale en 1992. Entre-temps son fils Julien est né et elle a mené de front vie familiale, études et travail. Elle enseigne actuellement à Lausanne.

Son intérêt pour la culture et l'art l'a conduite à animer durant plusieurs années le groupe Ecole-Musée au sein duquel elle créait des dossiers pédagogiques diffusés dans les classes vaudoises. Maîtresse de stage durant de nombreuses années, elle a achevé une formation de deux ans à la Haute école pédagogique pour obtenir le statut de praticienne formatrice et accompagne toujours de nombreux jeunes en formation.

Arrivée à Morges en janvier 2002, elle décide de s'engager politiquement au sein du Parti socialiste. Elue par le Bureau en août 2004, elle rejoint le Conseil communal en septembre de cette même année.

De nature active, Mme Merino de Tiedra participe à de nombreuses commissions. Elle a représenté le Groupe SVI pendant trois ans à la Commission de gestion et siège au Bureau depuis deux ans.

Membre du Comité du Parti Socialiste depuis quatre ans, elle a gagné la confiance de son groupe qui recommande aux membres du Conseil de lui accorder la leur en ce soir d'élection à la présidence.

Son esprit critique, son sens des relations humaines, sa nature dynamique ainsi que son engagement pour le bien-être de la Ville de Morges font de Mme Merino de Tiedra une candidate compétente pour ce poste honorable. Le Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants encourage le Conseil à voter pour elle.

Il n'y a pas d'autre candidature.

L'ordre du jour étant chargé, la séance continue pendant le dépouillement.

7. Communications du Bureau

En date du 4 mai 2010, le bureau a reçu un courrier du SeCRI concernant le calendrier des

élections communales 2011. Ces informations ont été remises à chaque chef(fe) de groupe et une copie est jointe au procès-verbal.

La passation des pouvoirs entre l'actuel Bureau du Conseil et le nouveau aura lieu le mercredi 30 juin 2010 à 18h30 à l'Hôtel-de-Ville.

Dans le cadre de Morges-Sous-Rire, le vernissage du Salon du dessin de presse aura lieu le lundi 14 juin 2010 dès 18h00 aux Foyers de Beausobre et la journée officielle du Jumelage le samedi 19 juin 2010 dès 11h00 à l'Hôtel-de-Ville.

8. Communications de la Municipalité

En préambule, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** excuse les absences de M. le Municipal Eric Züger et de Mme la Conseillère Magali Züger pour des motifs d'ordre privé. Elle annonce deux communications concernant la Fête des voisins et l'approvisionnement économique du pays.

A l'occasion de la 7e édition de la Fête des voisins en Suisse, les 27 villes et communes organisatrices ont invité leurs habitants à donner rendez-vous à leurs voisins.

Le but de cette fête est de partager un verre, un moment convivial entre voisins et faire connaissance. Cet événement simple, populaire où proximité rime avec convivialité est devenu une véritable tradition du printemps. Renforcer les liens entre les habitants, développer les solidarités de proximité sont les mots d'ordre de cette manifestation.

Initiatrices, les villes et communes mettent à disposition des habitants des cartes d'invitation et des affichettes pour prévenir leurs voisins. Certaines mettent à leur disposition des T-shirts, des ballons, des tables et des bancs. La fête n'a lieu que là où un habitant aura pris l'initiative de l'organiser.

Les 27 villes et communes ont fêté les voisins simultanément : même principe, même jour, même identification visuelle, même mot d'ordre : rendez-vous le 25 mai 2010 pour la Fête des voisins.

A Morges, 40 fêtes annoncées au Greffe municipal ont eu lieu dans les quartiers. On ne décrète pas la convivialité et, pourtant, chaque année, on peut constater que de nombreux immeubles saisissent à pleines mains l'occasion qui leur est donnée, comme si la seule chose qu'ils attendaient était qu'on leur permette de sauter la "barrière invisible" qui les empêche d'aller plus souvent à la rencontre de l'autre. La Fête des voisins active les liens sociaux, fortifie les relations de proximité, alimente la solidarité, ce qui améliore la qualité de vie dans nos immeubles et nos quartiers.

La Municipalité se réjouit de cet état d'esprit et veillera à le cultiver.

M. le Municipal Denis PITTET rappelle que lors de la séance du Conseil communal d'avril 2010, la Municipalité a déposé un préavis pour une demande de crédit de CHF 26'500.00 pour la mise en place du plan d'approvisionnement économique du pays (AEP).

Suite à l'article paru dans le 24 Heures du 9 avril 2010 relatant les propos du délégué cantonal à l'AEP, la Municipalité a demandé des explications afin de pouvoir compter sur un message clair de la part de l'Autorité cantonale supérieure.

La réponse nous étant parvenue début mai, une rencontre en date du 27 mai avec les Autorités cantonales nous a appris que le délégué cantonal n'était pas en possession du bilan de la Ville de Morges, bilan demandé aux 12 plus grandes villes vaudoises.

En conséquence, ce dernier a été remis en séance aux représentants cantonaux qui devront le soumettre à la Confédération. C'est cette dernière qui prendra position sur les éventuelles tâches incombant à notre commune, afin d'être en adéquation avec les exigences des Autorités supérieures.

Ce n'est qu'une fois en possession des déterminations fédérales et cantonales que la Municipalité pourra valablement se décider sur l'opportunité de la demande de crédit.

En conclusion, le préavis N° 17/4.10 doit être mis en attente jusqu'à nouvel avis, en souhaitant qu'une décision des Autorités supérieures intervienne d'ici la séance du Conseil communal du mois de septembre.

4. Reprise - nomination du (de la) Président(e)

Résultat

Bulletins délivrés	**88**
Bulletins rentrés	**88**
Bulletins nuls	**0**
Bulletins blancs	**3**
Bulletins valables	**85**
Majorité absolue	**43**

Mme Valérie MERINO DE TIEDRA est élue par **79** suffrages.

Mme Valérie MERINO DE TIEDRA demande la parole et accepte son élection. Elle remercie l'assemblée et s'exprime en ces termes :

C'est avec une grande joie que je m'adresse à vous ce soir car je traduis le résultat de ce vote comme une marque de confiance de votre part à mon égard et vous en remercie. Je m'engage à ne pas la trahir et vous assure de mon total engagement cette prochaine année au service de notre honorable assemblée.

Dès le 1er juillet 2010, Mme Gorrite et moi-même seront aux commandes de la Ville de Morges, respectivement à la tête de l'Exécutif et du Législatif. 2 femmes socialistes de moins de 40 ans. Joli clin d'œil du destin quand on sait que nous nous sommes connues sur les bancs du gymnase.

Je sais pourtant que le jeu politique implique que cette situation peut déplaire. Chacun d'entre vous est-il satisfait de voir une socialiste accéder au perchoir pour cette dernière année de législature ? Dites-vous simplement que pour un Popiste, je ne suis forcément pas assez à gauche, pour un Libéral, je suis bien sûr trop à gauche, pour l'Entente, pas assez au centre, pour un Vert, peut être pas assez écolo et pour mon père, qui n'est plus là, j'étais beaucoup trop à droite.

Tous ces exemples pour vous dire que je suis simplement moi, à la place que j'ai choisie et qui me correspond, qui correspond à mon éthique et à mes valeurs. Et quoique que l'on pense de mon positionnement politique, sachez que je suis prête à m'engager encore plus et à dépenser mon énergie pour les Morgiens, quelles que soient leurs opinions, afin que leur Parlement soit bien géré.

Je tiens à ce que cette 5e année de législature se passe dans le respect de chaque personne de cette assemblée. L'écoute et le respect de la parole de l'autre sont pour moi des valeurs que je ferai respecter. Certains me connaissent assez pour savoir que je peux être consensuelle mais parfois aussi ferme quant à certaines de mes positions. Pour rappel, notre Conseil n'est pas une tribune électorale. Si le Président ou la Présidente est tenu à une juste neutralité lors des débats, j'attends une certaine retenue de la part des futurs candidats qui vont se déclarer prochainement.

Je vais conclure ces quelques mots avec une parole de Gandhi : "Colère est intolérance sont les ennemis d'une bonne compréhension". Travaillons donc tous dans le calme, la mesure, la confiance et le respect de chacun, afin que tout ce passe au mieux lors des futures assemblées que je conduirai.

Merci pour votre confiance, pour l'honneur que vous m'accordez ce soir et pour m'avoir octroyé ces quelques instants de parole.

5. a) <u>Nomination du (de la) premier(ière) Vice-président(e)</u>

Au nom du Groupe des libéraux et indépendants, M. Jean-Marc PASCHE présente la candidature de **M. Pierre Marc BURNAND, actuel 2e Vice-président**.

Il n'y a pas d'autre candidature.

L'ordre du jour étant chargé, la séance continue pendant le dépouillement.

9. <u>Préavis de la Municipalité</u>

<u>N° 27/6.10</u> Demande d'un crédit de CHF 1'800'000.00, subsides non déduits, pour la restauration de la nef et du chœur du Temple (Etape III);

Les commissaires sont Mmes et MM :

Marlyse ALBIEZ	**Eric BAUER**	**Rémy DELALANDE**
Nicola LOFOCO	**Vincent TETAZ**	**Maria Grazia VELINI**
Rita WYSS		

N° 28/6.10 Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour une subvention à la Société internationale de sauvetage du Léman (SISL), Section de Morges, en vue de l'achat d'une nouvelle unité d'intervention.

Les commissaires sont Mmes et MM :

Michel BRAWAND	**Stéphane DEWARRAT**	**Jacques DUBOCHET**
Pascal GEMPERLI	**Bertrand GILLIARD**	**Jean-Claude GOY**
Cédric SCHOPFER		

12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Municipal Yves PACCAUD répond à la question de M. Bertrand Gilliard du 5 mai 2010 concernant l'éventuelle réhabilitation de la piscine de l'école de soins de l'hôpital de Morges.

La piscine a été mise hors service depuis juillet 2009 car elle ne répondait plus aux normes actuelles. En effet, en raison de sa vétusté, une rénovation complète de la machinerie, des bassins, des locaux ainsi que de l'isolation des façades aurait été nécessaire pour sa remise en service.

Devant l'ampleur des travaux et leurs coûts (estimés à environ CHF 1'000'000.00), tant l'administration de l'hôpital que l'Etat de Vaud ont renoncé à entreprendre cette remise en état. Si la Ville de Morges voulait prendre en charge la réhabilitation de cette piscine, il faudrait encore ajouter aux coûts des travaux les montants nécessaires à la réalisation d'un accès indépendant de l'école et de l'hôpital, ce qui semble disproportionné.

Il faut rappeler, par ailleurs, que la Municipalité est sur le point de clore l'étude préliminaire en vue de réaliser une piscine couverte régionale à Morges ou dans une commune de la région. Elle considère par conséquent plus opportun, pour l'heure, de concentrer ses ressources sur ce projet.

M. le Municipal Yves PACCAUD répond à la question de M. Claude Brunner du 5 mai 2010 concernant le tout-ménage Cité de l'énergie "Pôle position dans l'agglomération".

Dans le cadre du processus Cité de l'énergie et par le biais de fiches d'information spécifiques à chaque Cité de l'énergie, SuisseEnergie pour les communes présente les mesures originales réalisées pour l'obtention du label. Ces fiches sont remises à jour, lorsque le label est reconduit. Le label ayant été renouvelé pour Morges en 2008, la fiche d'information a dû être réactualisée.

Cette fiche spécifique à Morges et intitulée "Pôle position dans l'agglomération" a fait l'objet d'un tout-ménage début mai 2010. Elle abordait les mesures réalisées et planifiées qui ont permis la reconduction du label.

Financée par la Ville de Morges, elle rentre dans le cadre des actions de communication nécessaires au processus Cité de l'énergie. Dès lors, l'intégration de ces informations dans un Morges info n'aurait en aucun cas exempté la Ville de l'élaborer.

5. a) Reprise - nomination du (de la) premier(ière) Vice-président(e)

Résultat

Bulletins délivrés	**88**
Bulletins rentrés	**88**
Bulletins nuls	**1**
Bulletins blancs	**2**
Bulletins valables	**85**
Majorité absolue	**43**

Avec **41** suffrages**, M. Pierre Marc BURNAND** n'est pas élu.

M. Jean-Marc PASCHE déclare que la candidature de M. Pierre Marc Burnand est

maintenue pour le second tour.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures

M. Jean-Hugues BUSSLINGER demande une brève suspension de séance. Selon l'art. 72 du Règlement du Conseil communal, cette demande doit être appuyée par le cinquième des conseillers présents, ce qui est le cas. La séance est suspendue pendant 10 minutes.

Un nouvel appel est effectué.

12 Conseillers sont absents,
88 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut à nouveau valablement délibérer.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER remarque que les déclarations de Mme Merino de Tiedra, future Présidente du Conseil, parlaient de mesure, de calme, de respect, de tolérance et de convictions socialistes. Ces dernières ont manifestement pris le pas sur la nécessaire tolérance et l'écoute de ce qu'il faut peut-être appeler "les minorités". La prochaine 1ère Vice-présidence a été refusée au Groupe libéral. Il y a incontestablement malaise. M. Busslinger n'a personnellement pas le cœur à continuer les débats. Il décide de se retirer et invite celles et ceux qui partagent son malaise à faire de même. De nombreux conseillers communaux de droite se lèvent et partent.

Mme Anne-Catherine AUBERT désire expliquer que le Groupe SVI n'a rien contre le Groupe libéral et que chaque membre a voté de façon individuelle. Pour sa part, elle n'a pas voté contre le Groupe libéral mais contre le candidat à la 1ère Vice-présidence.

M. Helder DE PINHO relève que la candidature de M. Burnand a récolté 41 voix. Il constate donc qu'environ 5 à 10 Conseillers qui ont quitté la salle n'ont pas voté en faveur de ce candidat. Il trouve regrettable qu'ils n'aient pas assumé leur vote et qu'ils aient quitté la salle comme les autres.

Un nouvel appel est effectué.

58 Conseillers sont absents,
42 sont présents.

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, le Conseil peut délibérer pour autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre total de ses membres.

Le quorum n'est pas atteint, le Conseil ne peut donc plus valablement délibérer. La séance est levée à 21h34.

Le Président	La Secrétaire
Laurent Pellegrino	Jacqueline Botteron

Annexe 1 : Copie du courrier du SeCRI du 4 mai 2010 concernant le calendrier des élections communales.